

DOSSIER DE CANDIDATURE
AU TITRE DE MEMBRE JUNIOR

Ce dossier doit comporter :

Ils se recrutent parmi les internes inscrits au DES et au DESC de chirurgie osseuse et par extension aux AFS et AFSA. Leur candidature est spontanée sans parrainage et sur présentation de la carte d'étudiant et d'une attestation du coordinateur interrégional. Ils sont exemptés de cotisation et informés de la vie scientifique de la Société.

- Formalités : Photocopie de la carte d'étudiant et adresse e-mail
- Le titre de Membre Junior, vous donne droit à l'accès au site internet de la SOFCOT et à l'abonnement en ligne aux revues internationales.